DESCRIPTIF MODULE DE FORMATION (ELUS DE LA PROVINCE DU LUALABA)

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

RUBRIQUES		
Type/formation	Séminaire	
Domaine	Finances publiques	
Animateur	Kitopi Kimpinde Adalbert Professeur/UNILU	
Crédits	24 heures	
Résumé/contenu	Préoccupation dans le cadre de cette formation : comment l'Assemblée Provinciale du Lualaba peut-elle apprécier la présentation du budget provincial, suivre et contrôler son exécution ?	

B. DETAILS SUR LA FORMATION EN FINANCES PUBLIQUES ET MÉTHODOLOGIE

N°	**Rubriques**	**Description**	**Commentaires**
1	Objectifs généraux	Renforcer les connaissances des participants sur le fonctionnement du circuit des finances publiques en RDC (Province du Lualaba)	
2	Objectifs spécifiques :	Au terme de cette formation, les participants qui sont aussi tous des participants à la mise en œuvre du budget de la Province du Lualaba devraient être capables de contextualiser les questions budgétaires en ayant tous : 1) Une même vision d'un budget moderne de la Province du Lualaba (personne morale publique) : ce qu'il est, sa conception ainsi que son cadre juridique ; 2) Une même connaissance de son élaboration et de son exécution ; 3) Une même maitrise de ses sources normales de financement (modes de financement légaux) et sources exceptionnelles de financement ; 4) Une même vision du contrôle de l'exécution du budget ;	

		5) Une vision identique de la nécessité de la reddition des comptes.	
3	Méthodes d'animation	Andragogie (formation des adultes)	
4	Evaluation	Evaluation verbale ou écrite (annoncée) pendant le partage des connaissances	

C. VENTILATION DE LA FORMATION

Etapes	Contenu	Commentaires
Etape 1	Le budget moderne d'une personne morale publique : Cas de la Province du Lualaba ❖ Conception d'un budget moderne dans une démocratie participative ? ❖ Cadre juridique du budget provincial en RDC ? ❖ Le budget de la province du Lualaba, qu'est-il aujourd'hui ? ❖ Que devrait-il être ? ❖ Quid du budget participatif ? ❖ **Exercices pratiques**	La conception de la finalité d'un budget de la Province du Lualaba est tributaire de la maitrise des missions dont elle est chargée : mission d'administration - de sécurité – de prises d'initiatives par des budgets-programmes visant le développement socioéconomique de l'entité (donc des administrés).
Etape 2	Elaboration du budget provincial en RDC : ❖ Quels sont les intervenants attitrés ? ❖ Quel est son processus ? ❖ Quelle est la période d'élaboration et de présentation à l'autorité budgétaire ? ❖ Quelles sont les conséquences du non présentation du budget dans le délai légal ? Que faire en cas de retard non fautif ? Que faire dans une démocratie participative ? ❖ Une même connaissance de son élaboration et de son exécution. ❖ **Exercices pratiques**	Tel que vu par le législateur congolais, le budget public est une affaire publique appelant à contribution tous les cadres de la fonction publique et de l'exécutif provincial avec, en apothéose, l'approbation du législatif provincial (l'AP).

Etape 3	Financement et exécution du budget provincial : ❖ **Budget des recettes** : maitrise des sources normales et exceptionnelles de financement (modes de financement légaux) – Qualité, quantité rationnelle et rôle des ordonnateurs des recettes – maitrise des grands agrégats et des sources certaines et facilement contrôlables des ressources –qualité et nombre des comptables publics des recettes ; ❖ **Budget des dépenses** : la rationalisation des choix budgétaires (programme gouvernemental approuvé par l'AP) – Analyse des coûts et bénéfices des dépenses – Application au secteur public des méthodes de gestion de type privé (avec renversement de la pyramide des dépenses) – qualité et rôle des ordonnateurs des dépenses – qualité et rôle des comptables publics des dépenses – passation des marchés publics. ❖ **Exercices pratiques**	Il est impératif de cerner les grandes rubriques **des recettes :** Recettes courantes Rétrocessions Recettes d'intérêt commun Taxes spécifiques Recettes exceptionnelles Subventions du Gouv Central Et les grands volets **des dépenses :** Budget général Dépenses courantes Dépenses d'investissements Budgets annexes Fonctionnement/Services provinciaux (DRLU)
Etape 4	Le contrôle de l'exécution du budget : ❖ Objectif de correction et ajustement (qui conduit à la rectification du budget) et non contrôle-sanction (enlever la peur du contrôle); ❖ Régularité des contrôles : interne ou externes, en cours ou en fin périodes d'exécution du budget (hebdo/mensuelle/trimestriel /semestriel/annuel) : ❖ Qualité et nombre des contrôleurs … ❖ **Exercices pratiques**	On se méfie souvent et on a parfois peur du contrôle. Pourquoi ? - Parce qu'on a une vision biaisée du but du contrôle et on en détourne l'objectif premier poursuivi ; - Parce qu'on détourne aussi la finalité du budget en tant qu'instrument de gestion à la disposition du gouvernement (atteinte des objectifs prévus – rectification de la trajectoire en cas de nécessité etc.) - D'où nécessité de retourner au but du contrôle dans une perspective démocratique.
Etape 5	La reddition des comptes :	La reddition des comptes permet, en

	❖ Reddition interne à la Province : ✓ Reddition des ordonnateurs de recettes (au Mini Finances); ✓ Reddition des ordonnateurs des dépenses (au Mini Budget); ✓ Reddition du gouvernement à l'AP ❖ Reddition externe : intervention de la Cour des comptes pour la qualification. ❖ **Exercices pratiques**	fin d'exercice, de voir d'où l'on est parti, de constater où l'on est arrivé et de rectifier le programme pour une meilleure satisfaction des besoins de la communauté et de l'entité administrée.

D. PLAN PROVISOIRE DE PRESENTATION DU MODULE EN POWERPOINT

ETAPE 1

1) Introduction : conception d'un budget moderne dans une démocratie participative ?
2) Du cadre juridique du budget provincial en RDC (la Constitution, la LOFIP et la loi sur la libre administration des provinces)
3) Comment se présente aujourd'hui le budget de la province du Lualaba ? Que devrait-il être ?
4) Qu'en est-il du budget participatif ?
5) **Exercices pratiques :** maitrise des principes constitutionnels en matière des finances publiques et du cadre juridique organique.

ETAPE 2 : l'élaboration du budget provincial

1) Introduction : c'est la présentation chiffrée du plan d'action gouvernementale
 - La maitrise des besoins administratifs (police et service public) ;
 - L'étude physique et chiffrée des grands projets du gouvernement dans le cadre de son budget-programme ;
2) Quel est le processus de l'élaboration du budget ?
3) Qui est attitré et doit intervenir dans l'élaboration du budget ?
4) A quelle période le budget doit-il être élaboré et présenté à l'autorité budgétaire ?
5) Quelles sont les conséquences de non présentation du budget dans le délai légal ? Que faire en cas de retard non fautif ? Que faire dans une démocratie participative ?
6) Quel est le rôle de l'autorité budgétaire dans le cadre de l'élaboration du budget ?
7) **Exercices pratiques :** sur la présentation du budget.

ETAPE 3 : L'exécution du budget public

1) Introduction : la gestion administrative publique vise la satisfaction des besoins de la communauté. Les besoins se traduisent en dépenses. S'il y a des dépenses, il faut les financer.
2) **Le budget des recettes** : maitrise des sources normales et exceptionnelles de financement (modes de financement légaux) – Qualité, quantité rationnelle et rôle des ordonnateurs des recettes – maitrise des grands agrégats et des sources certaines et facilement contrôlables des ressources –qualité et nombre des comptables publics des recettes ;
3) **Le budget des dépenses** : la rationalisation des choix budgétaires (programme gouvernemental approuvé par l'AP) – Analyse des coûts et bénéfices des dépenses – Application au secteur public des méthodes de gestion de type privé (avec renversement de la pyramide des dépenses) – qualité et rôle des ordonnateurs des dépenses – qualité et rôle des comptables publics des dépenses – passation des marchés publics gestion de la trésorerie – gestion axée sur les résultats.
4) **Exercices pratiques** : examen de quelques budgets exécutés dans le passé (Ex-Province du Katanga ou Province du Lualaba)

ETAPE 4 : Le contrôle budgétaire

1) Introduction : les objectifs du contrôle budgétaires
2) Le respect des procédures en vue de l'atteinte des objectifs assignés
3) Objectif de correction et d'ajustement (qui conduit au réaménagement et à la rectification du budget) et non uniquement le contrôle-sanction (enlever la peur du contrôle);
4) Régularité des contrôles : interne ou externes, en cours ou en fin périodes d'exécution du budget (hebdo/mensuelle/trimestriel /semestriel/annuel) :
 - Le contrôle administratif (hiérarchique et de tutelle) : le problème de la qualité et du nombre des contrôleurs
 - Le contrôle parlementaire
5) Les sanctions positives (en cas de bonne gestion) et négatives (en cas de mauvaise gestion)
6) Exercices pratiques : les maux dans la gestion des finances publiques congolaises.

ETAPE 5 : la reddition des comptes

1) Introduction : le devoir de rendre compte ou la nécessaire reddition des comptes budgétaires
2) Reddition administrative interne dans le cadre de la fonction publique provinciale :
 - ✓ Reddition des ordonnateurs de recettes (au Mini Finances) ;

- ✓ Reddition des ordonnateurs des dépenses (au Mini Budget) ;

3) Reddition politique du gouvernement à l'Assemblée Provinciale
4) Reddition des élus au souverain primaire (la population)
5) L'audit (contrôle) externe avec l'intervention de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et la Cour des comptes pour la qualification.
6) Exercices pratiques (recours aux rapports de la Province et de la Cour des Comptes si disponibles).

QUELQUES DOCUMENTS DE REFERENCE :

1) Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que révisée en 2011 ;
2) Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques telle que modifiée et complétée par la loi n°18/010 du 09 juillet 2018 ;
3) Loi portant création, organisation et fonctionnement de la cour des comptes de la RDC ;
4) Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier telle que modifiée et complétée par la loi n°18/001 du 09 mars 2018 ;
5) Loi sur la libre administration des provinces.
6) Ordonnance-loi n°018/004 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la province et de l'entité territoriale décentralisée ainsi que les modalités de leur répartition.
7) Edits provinciaux (budgets et fixation des taux) de la Province du Lualaba ;
8) Rapports de la Cour des Comptes ;
9) Tous autres documents de référence :
 a. L'administration générale (extrait).
 b. Revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière République du Congo (PEMFAR) de mars 2015 à trouver sur le site BANQUE MONDIALE_FINANCES PUBLIQUES CONGOLAISES FIN 2015 pdf)
 c. Les grands maux des finances publiques en RDC (par IBANDA KABAKA ONLINE sur **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** (consulté le 08/08/2019)

 d. les finances publiques en rdcongo pdf (à trouver sur le site https://europa.eu/capacity4dev/file/12521/download?token=MonpH6Zm
 e. Le rôle des commissions dans le contrôle parlementaire (à trouver su le site https://www.asgpf-francophonie.org
 f. La gouvernance budgétaire, à trouver sur http://www.leganet.cd

Renforcer les connaissances des participants sur le fonctionnement du circuit des finances publiques dans la Province du Lualaba (RDC) tout en tenant compte des réformes initiées dans ce secteur.